



49^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur le droit à la vie privée

Intervention du Luxembourg

10 mars 2022

Excellences,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Ma délégation vous félicite pour votre nouveau mandat et vous remercie pour votre rapport thématique sur la protection des données personnelles dans les pays ibéro-américains. En tant que membre de l'Union européenne, nous sommes bien entendu à disposition pour partager notre expérience avec le Règlement général pour la protection des données (RGPD) avec d'autres régions. En tout état de cause, son adoption par de nombreuses entreprises privées qui fournissent des services électroniques à des utilisateurs dans le monde entier, a déjà permis « d'exporter » ces standards élevés en matière de protection de la vie privée à ces personnes.

Or, toutes les entreprises privées n'ont pas adopté une approche fondée sur les droits humains dans leur commercialisation de technologies qui représentent une menace potentielle à la vie privée. D'autres mandataires des procédures spéciales ont exposé notamment l'impact néfaste de logiciels de surveillance sur le travail des journalistes d'enquête ou des défenseuses et défenseurs des droits humains.

Comment envisagez-vous de coopérer avec les autres mandataires des procédures spéciales et les organes conventionnels pour pousser les Etats et les entreprises privées à intégrer pleinement le respect de tous les droits humains, notamment celui à la vie privée, dans les nouvelles technologies ? Quels sont les principaux besoins à vos yeux en matière de règlementation nationale et internationale ?

Je vous remercie de votre attention.

(238 mots)